

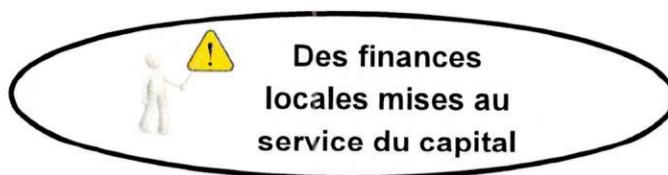
Petit rappel

La libre administration des collectivités territoriales est un principe consacré par la Constitution (art. 72 al. 3) : "Dans les conditions prévues par la loi, ces collectivités s'administrent librement par des conseils élus et disposent d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences."

Il s'agit d'un principe de protection à l'égard des empiètements de l'État.

Mesdames, Messieurs les élu-e-s, vous ne pouvez pas ignorer ce principe constitutionnel!!!

Cessez de vous ranger derrière la chambre Régionale des comptes. Vous avez le choix de ne pas endosser cette cure d'austérité. De ce fait, cessez toute augmentation du temps de travail pour vos agent-e-s, dépréciez tous les contrats précaires en créant des emplois statutaires, stoppez les fermetures de services en proposant un service public de qualité à toutes et tous.



La situation est grave, les communes, dans la continuité des politiques précédentes, sont de plus en plus mises à mal, étranglées financièrement : baisse des dotations, suppression de la taxe d'habitation. De plus en plus le budget des collectivités devient dépendant des financements d'état, la libre administration des communes disparaît.

Il faut rajouter à cela les 10 milliards de ponction sur les budgets des collectivités dans le cadre des 60 milliards planifié sur le quinquennat.

Le projet cap 2022 « modernisation de l'action publique » contribuera à la baisse des dépenses publiques.

La suppression de 120000 agents dont 60% dans la territoriale; ce vaste plan social est une attaque sur l'emploi, en se servant de la masse salariale comme valeur d'ajustement.



L'imposture des Maisons de Services au Public

Aujourd'hui nous sommes tous usagers des services publics ! Et demain ?

Les précédents gouvernements ont fermé par centaines les lieux d'accueil des usagers des services publics ces dernières années : La Poste, EDF, Pôle Emploi, les CAF, les CPAM, les CARSAT, les CMS, fermetures de classes et d'écoles dans l'Education Nationale, fusions et regroupements des services hospitaliers, fermetures des services déconcentrés de l'Etat (finances publiques, sous-préfectures, douanes...). C'est la casse méthodique d'un réel service aux usagers, de vraies compétences professionnelles et d'une présence humaine de proximité...

Les "MSAP" sont présentées comme une amélioration des services publics de proximité : mensonge ! Actuellement, 1100 maisons de service au public sont ouvertes en France (22 en Ardèche) C'est le prétexte pour une nouvelle vague de fermetures des services publics de qualité. Que les usagers des services publics confrontés au licenciement et au chômage, à la maladie, à la précarité de l'emploi, à la cherté d'un loyer se débrouillent ! Qu'ils aillent sur internet ou dans les « MSAP » où on leur proposera, au mieux, un accès...aux bornes informatiques ! Bref, qu'ils renoncent à faire valoir leurs droits !

CONSEQUENCE : Abandons de missions, Privatisation, fermeture de services et d'équipements, désertification dans les zones rurales et péri urbain, non remplacement des agents en arrêt de travail ou qui partent à la retraite, réorganisations intempestives.

A la clé des conditions de travail et de vie fortement dégradées, des burnout et accidents de service, des attaques sur les acquis et les droits syndicaux.

CETTE POLITIQUE VISE A DETRUIRE AU PAS DE CHARGE LES SERVICES PUBLICS, EN DEVELOPPANT UNE POLITIQUE DE TERRITOIRE D'EXCELLENCE AU DETRIMENT D'AUTRES TERRITOIRES

A QUAND VOTRE REVEIL ?

Mesdames, Messieurs les élu-e-s

LES FUSIONS en Ardèche :

En 2014 : 24 Intercommunalités

En 2018 : 17 Intercommunalités

En Projet : 13 Intercommunalités

Témoignage

La fusion des communautés de communes a engendré de grands bouleversements dans la vie professionnelle de beaucoup d'agents qui viennent impacter leur vie au quotidien générant du mal être.

Ainsi F. qui travaille en comptabilité, voit son poste évoluer. Des missions différentes lui sont confiées. Lors de l'annonce de ce changement, elle voit une opportunité d'évolution. Ce changement est stimulant.

Pourtant un point la préoccupe. Elle doit changer de lieu de travail. Alors qu'elle travaille dans sa commune de résidence, elle devra désormais effectuer un quart d'heure de route matin et soir et devra prendre ses repas sur place. Une indemnité dérisoire, (qui, sur du long terme ne compensera pas les frais occasionnés par ses déplacements) lui est proposée.

Ses nouvelles missions sont nombreuses, elle a du mal à y faire face. Elle est tenue à l'écart de certaines informations indispensables à son travail. La réorganisation des services l'ont isolée. Elle ne trouve aucun soutien de la part de ses collègues de travail.

Après un accident de la circulation sur le trajet qui sépare son travail de son domicile qui lui vaut un mois d'arrêt, plus personne dans le service lui adresse la parole. Elle a pris du retard dans son travail et croule sous les dossiers.

Avec la marche forcée aux regroupements de communes le gouvernement et son ministre des collectivités locales veulent accélérer toujours plus la mise en place de grandes intercommunalités et de grandes métropoles.

Cela va de pair avec la casse des services publics nationaux, leurs restructurations vers les collectivités locales, d'une part, pour réduire au plus vite les ministères restants avec la mise en place de grandes plateformes, et d'autre part, dans la perspective constante de réductions des coûts. Dernier exemple en date la suppression des services des cartes grises en préfecture.

Avec la mise en place des grandes métropoles, c'est la remise en cause de la solidarité nationale et du principe des droits égaux sur l'ensemble du territoire national.

C'est région riche contre région pauvre, c'est en fait la marche forcée à la privatisation des services publics.

La CGT 07 se prononce pour :

- le regroupement libre des communes, contre leur regroupement forcé.
- la défense des services publics nationaux, garantissant les droits égaux des citoyens sur l'ensemble du territoire
- la défense des départements, socle de ces droits égaux et de la proximité des services publics.

Parce qu'avec la marche à la privatisation, la volonté est aussi de casser les statuts des personnels, en relation même avec la casse du code du travail.

La CGT 07 est pour la défense des personnels des trois fonctions publiques et de leurs statuts, contre toutes les fermetures de postes et pour la création des postes nécessaires correspondant aux besoins de la population.

Elle s'opposera à toute tentative de privatisation de services, quelle qu'en soit la forme.

Elle appelle les élus du département à résister à la politique de régression sociale et anti-démocratique menée par ce gouvernement

FIER-E-S
DE TRAVAILLER POUR LE
SERVICE PUBLIC !

Notre fédération a donné un document de 32 pages à M Dussopt et M Darmanin. Vous pouvez le retrouver sur le site CGT fédération des services publics. Nos propositions sont porteuses d'un autre projet pour la fonction publique que celui imposé par M Dussopt.

la CGT propose notamment :

- Le renforcement de la démocratie sociale
- L'instauration d'une véritable démocratie au travail
- La mise en place de creusets démocratiques pour les citoyen·ne·s
- Davantage de citoyenneté par davantage d'État social
- Un accès spécifique pour plus de diversité dans la Fonction publique
- Le renforcement des passerelles entre les trois versants de la Fonction publique
- L'amélioration des transversalités de différentes missions publiques
- Une réforme fiscale fondée sur le principe de la progressivité
- Le maintien et l'élargissement de l'assiette de l'impôt sur la fortune
- La réaffirmation et le renforcement de la contribution des entreprises au financement de l'action publique
- De nouvelles modalités de financement de la Sécurité et de la protection sociales
- Un statut rénové et renforcé pour plus de garanties pour les usagers

EHPAD

Depuis de nombreux mois, les salarié.e.s, les agents, les résident.e.s et les familles ont attendu une expression du Président de la république au sujet d'un enjeu sociétal qui touche les personnes humaines vulnérables « nos ainé.e.s » sur leur prise en charge dans les EHPAD et les services de soins à domicile. Récemment, lors d'un entretien télévisé, M. Macron s'est enfin exprimé sur la situation des EHPAD. Il lui est devenu impossible d'ignorer l'urgence des problèmes à résoudre dans le secteur de l'Aide aux Personnes Âgées. Mais le Président de la République et son gouvernement se moquent du monde .

il prétend qu'il n'y pas d'argent pour répondre aux revendications des salarié.e.s !

Sur notre territoire, nos Ehpads vont mal. Pourquoi? Parce que certaines sont gérées par des privés, mais surtout parce que pour une partie d'entre vous ils doivent être rentables.

Le conseil départemental et l'ARS ne veulent plus d'Ehpads de moins de 80 lits. Cela a des conséquences désastreuses pour les usagers « Déménagement, éloignement, hausse des prix, licenciement du personnel.. »

Nous approuvons le choix de basculer l'Ehpads « le méridien » de Ruoms dans la fonction publique hospitalière. Cette décision aurait du être la même pour l'Ehpads de Lalevade qui lui a basculé dans le privé en ayant des conséquences graves sur le personnel.

Les moyens financiers existent!!! Réclamez les



Conditions de travail

La coordination départementale CGT des territoriaux de l'Ardèche constate que dans de très nombreuses collectivités territoriales les documents relatifs à la santé et conditions de travail n'existent pas.

(Document Unique, Protocole Risques Psychosociaux, Registres Santé et sécurité...)

Par contre, les collectivités s'empressent de délibérer sur le temps de travail, sur le RIFSEEP, sur différentes mutualisations de services et de missions, sur les futures fusions ...

Devons nous vous rappeler que nul doit ignorer la loi?

VOUS ETES PENALEMENT RESPONSABLES !
Nous avons écrit au Préfet qui fait la sourde oreille, donc la CGT va saisir les tribunaux.

Pour vous évitez de chercher, on va vous aider : code du travail (article L. 4121-1 à 3 et R. 4121-1 et 2) ainsi que le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 , circulaire en date du 28 mai 2013 et l'accord sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique signé le 20 novembre 2009 et l'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique a été signé le 22 octobre 2013.

Les Agent.e.s Ont le droit de vivre et travailler dignement en Ardèche

Quand l'état réalise des investissements au détriment des communes Ardéchoises !

Suite à la loi de décentralisation de 2004 mise en œuvre au 1^{er} janvier 2007, l'Etat s'était engagé à « loger » le service des routes départementales de St Péray ; ce qui est encore le cas aujourd'hui.

La commune de St Péray souhaitant acquérir le foncier pour réaliser des logements sociaux, l'Etat se devait de reloger le service des routes sur un autre site.

L'état n'ayant pas les crédits nécessaires au respect de ses engagements, il a été imaginé un scénario plutôt atypique, à savoir :

- Mutualisation des centres de La Voulte et St Péray sur un site situé sur la commune de Soyons.
- Le département (pour 450 000€), la commune de St Péray (pour 200 000€) participent au financement. La Commune de Soyons devient maître d'ouvrage et touche 500 000€ de l'Etat sous forme de la DETR .

Au final la DETR ayant, comme vous le savez, pour objet de subventionner des projets d'investissements communaux ; c'est donc l'ensemble des communes ardéchoises ayant des projets d'investissements malgré la baisse des dotations, qui sont une fois de plus sanctionnées par la diminution ou la perte de subventions de l'Etat.

Est-il normal que les communes ardéchoises financent malgré elles un projet d'Etat ?

Malaise au centre de gestion « Titre de l'article de la Tribune du 26 Juillet 2018 »



La réforme territoriale n'épargnera pas les centres de gestion:

M DUSSOPT relance l'idée de rapprocher le CNFPT et les centres de gestion, mais aussi les régionaliser.

POURQUOI ce choix : Il ne faut pas être sorti de science Politique pour comprendre.

c'est en réalité une refonte complète de l'architecture territoriale de la République. L'objectif principal reste de déréglementer les Services publics, de réduire les coûts, de diminuer le nombre de fonctionnaires, d'accentuer la mise en concurrence des territoires et des salarié-es, d'externaliser certaines missions (marchandisation, privatisations) ou d'en abandonner d'autres.

C'est aussi une manière de diminuer les droits syndicaux des élu.e.s en CTP , CHSCT et CAP. Moins nous pourrons représenter et défendre les agent.e.s, plus certaines autorités territoriales pourront bafouer leurs droits.

ARDÈCHE Agents territoriaux

Malaise au centre de gestion ?

Deux des quatre syndicats du centre de gestion de l'Ardèche, qui gère les agents territoriaux, ont fait part de leur mécontentement face à « l'annulation » du comité d'hygiène santé sécurité et condition de travail (CHSCT) durant lequel un cabinet d'expertise mandaté par la commission d'enquête du CHSCT devait remettre son rapport provisoire concernant la tentative de suicide d'un agent en maire de Joyeuse en août 2017.

« Les représentants du personnel CGT et CFDT ne peuvent pas cautionner un tel mépris des agents dépendants du centre de gestion mais aussi du fonctionnement et du respect des instances dont le CHSCT. » Car, selon les deux syndicats, « cet accident de service d'une extrême gravité date de 11 mois, ce rapport provisoire a été transmis au

centre de gestion, a été présenté verbalement par le cabinet d'expertises au CHSCT en juin mais sans avoir été transmis au préalable aux membres du CHSCT. Les éléments apportés dans le courrier du président en date du 17 juillet ne permettent pas de justifier le bien fondé de demande d'éléments complémentaires. » Contacté, Jean-Roger Durand, président du centre de gestion et par ailleurs président du CHSCT, explique : « Ce CHSCT n'a pas été annulé mais reporté, j'ai demandé des compléments d'informations à la commission d'enquête, c'est tout. Je ne peux m'exprimer sur la teneur de cette demande. Dans tous les cas, mon but n'est pas de bloquer la procédure, c'est un sujet sensible et avant de le valider, j'ai besoin de compléments. »

LTRA07SU1049

★ Rappel de la loi : Le président n'a pas à intervenir seul. Les décisions sont prises en concertation par **les** membres de la commission d'enquête.

Dans un premier temps, Le rapport est remis à la commission d'enquête pour validation, et seulement ensuite à la collectivité, et aux membres du CHSCT.